



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

COMPTE-RENDU

CHS-CT du 30/11/2020

Délégués FO pour ce CHS :
Sébastien LIEVRE (Cité)
Anne RETO RIVIERE (EDR)



Ce CHS-CT se tenant de nouveau sous forme audio, la direction avait demandé la transmission au préalable des liminaires, afin d'en éviter la lecture en direct. Seuls les délégués FO lui en ont fait parvenir une, que vous trouverez sur notre site internet.

M. Fuentès, Président du CHS-CT, entame donc celui-ci par les réponses à notre liminaire, qu'il souhaite balayer brièvement, considérant que l'essentiel était l'ordre du jour et non pas nos questions !

Ces réponses sont les suivantes :

- Concernant le télétravail, le directeur nous informe que la cellule informatique (CID) continue à équiper les collègues, malgré les difficultés auxquelles elle fait face. Il ne souhaite pas revenir sur les pourcentages, déjà à maintes fois abordés selon lui. Quant au groupe de travail CHS initialement programmé le 5 novembre, il devrait se tenir en janvier, la direction y étant attachée également.

- Concernant notre exigence que les membres du CHS-CT puissent faire des visites de site, si besoin, malgré la situation sanitaire, M. Fuentès répond qu'il n'y a jamais vu aucune opposition. Il précise cependant que les visites faites par les membres de la direction dans le cadre des restructurations n'ont rien à voir avec ces visites CHS-CT.

- Concernant notre ressenti sur l'abondance (4 en 10 jours...) de réunions audios avec les organisations syndicales alors même que nous avons des réunions officielles (à savoir le CHSCT ce jour et le CTL le 10 décembre), le directeur nous confirme qu'il continuera sous ce même format, à savoir une par semaine, même en janvier. Il considère qu'il doit s'adresser à toutes les organisations syndicales et non pas seulement à une seule ! De quel OS s'agit-il ???

- Nous avons récemment adressé un courrier au médecin de prévention et à l'ISST leur demandant de se prononcer sur l'effet des restructurations en cours. Notre liminaire demandait donc également à la direction si nous allions avoir une réponse. Le directeur s'y engage officiellement.

- Nous étions revenus dans notre liminaire sur le fameux « guide du management », car il nous semble important, à un moment ou un autre, de parler de son contenu et non pas seulement du moyen qui avait conduit à sa diffusion. Le directeur nous a répondu en 3 points :

1- le document a bel et bien été volé !! (Sur ce point, il est évident que nous n'avons pas le même ressenti)

2- il s'agit d'un support de formation utilisé par un consultant. M. Fuentès considère que nous le détournons de son utilité première... Espérons qu'il y croit lui-même !

3- Il s'inscrit en faux sur le fait que ces pratiques de management pourraient être des consignes pour la DGFIP. Pour lui il ne s'agit que d'un document de base pour une formation en management. A FO, nous ne sommes pas dupes, nous ne croyons plus au Père Noël depuis longtemps... Et nous dirions même que le DG tient plus du Père Fouettard !!!

→ **Nous prenons note de ces propos et espérons vivement que notre directeur ait raison d'en faire cette analyse.**

→ **Pour FO, l'utilisation par la DGFIP d'un document de ce type pour former ses chefs de service pose malgré tout question.**

→ **L'avenir nous dira si nous avons raison de nous inquiéter et de redouter que les techniques expéditives du privé ne soient un jour utilisées dans notre administration.**

Point sur la situation sanitaire :

Le Dr Bailly revient sur le compte-rendu du dernier CHS CT pour apporter une précision. Elle nous rappelle qu'il ne peut exister de cas contact s'il est constaté que les gestes barrières ont été respectés.

Remarque FO en passant : il faudrait alors nous expliquer comment plusieurs dizaines de cas ont pu être possibles sur un même site dans le Doubs...

Elle nous fait part de chiffres rassurants concernant la COVID mais insiste sur le fait qu'**il ne faut pas baisser la garde et continuer à respecter les gestes barrières (les 3M : Masque/Mains/Mètre).**

Elle précise que la région Pays de la Loire a été moins touchée que d'autres régions.

Mme Nguiffo Guyom nous précise quant à elle que les masques transparents vont être distribués auprès des accueils. Par ailleurs des masques en tissus sont actuellement distribués dans les services. Contrairement à ce qui était prévu, certains d'entre eux ne sont lavables que 20 fois et non 50. Il est donc indispensable que les collègues vérifient sur la notice ce qui est précisé.

Fusion de la trésorerie de PYEM et de la Pairie

M. Fuentès rappelle que les services de ces deux trésoreries seront mutualisés en janvier avec une nouvelle répartition des effectifs sur les deux sites actuels, dans l'attente du déménagement à un endroit pour l'instant non divulgué.

L'avis de M. Fréville, ISST, et du Dr Bailly, médecin de prévention, a été sollicité sur ce réaménagement. Le rapport fait notamment état que la réorganisation sur les deux implantations conserve la cohérence fonctionnelle afin d'assurer l'homogénéité des services. Il n'y a aucune densification, ce qui est bénéfique eu égard à la situation sanitaire. Des prestations de nettoyage vont être en outre être effectuées sur les 2 sites.

Le médecin de prévention et l'ISST seront de nouveau sollicités, le moment venu.

Les délégués FO ont souhaité revenir sur le fait que les agents concernés n'ont pas tous eu la possibilité de choisir l'emplacement de leur bureau, contrairement à ce qui est indiqué dans les documents de travail. M. Larrieu, chef de poste de PYEM et payeur départemental, confirme que les agents ont, soit choisi leur place dans la future organisation, soit eu connaissance de leur positionnement et l'occasion de s'exprimer.

De manière générale, nous rappelons à tous les agents concernés par des restructurations qu'ils ne doivent pas hésiter à contacter un syndicat, qui pourra leur apporter conseil et soutien dans ces circonstances.

Une OS s'enquiert des conditions du déménagement, souhaitant notamment savoir si les agents seront sollicités. Il est répondu que les deux sites concernés seront fermés ce jour-là et que les agents seront mis en ASA, afin de laisser place aux services techniques et à la CID. Ces mesures sont jugées indispensables, au vu du contexte sanitaire.

Vos délégués FO ont de nouveau demandé des précisions sur le futur site d'implantation du SGC. Sans que soit dévoilé le futur emplacement, le directeur ayant déjà expliqué la nécessité de la confidentialité, nous avons demandé s'il pouvait donner une date butoir. M. Fuentès nous répond qu'il pense pouvoir dévoiler le lieu choisi vers la fin janvier, lorsque l'achat sera réalisé. Les personnels seront immédiatement avertis, ainsi que les organisations syndicales.

Une OS demande à la direction et à M. Larrieu de s'engager à être vigilants quant aux tensions qui vont forcément découler de la fusion. Selon M. Larrieu, les questions des agents sont de 2 types :

- des questions personnelles : il confirme à cet égard avoir reçu chacun de ses agents, soit en entretien professionnel pour les agents de PYEM, soit dès sa prise de fonction de Payeur pour les agents de la paierie. Selon lui, chacun a été appelé à se positionner sur le poste qu'il souhaite occuper et aucun n'est donc déçu à ce niveau.

- des questions institutionnelles : l'unification des méthodes de travail a été engagée et les questions de stationnement ou de restauration collective ont été prises en compte.

M. Larrieu conclut en disant que les questions essentielles ont été traitées mais qu'il restera inévitablement des inquiétudes du fait de devoir déménager et travailler avec de nouvelles personnes. Il s'engage à rester vigilant, nous les serons également !

Transfert de la mission recouvrement de l'impôt et de la gestion hospitalière

M. Fuentès précise qu'il a accepté volontiers de rajouter ces points à l'ordre du jour, même si le sujet a déjà largement été abordé en CTL le 15 septembre.

S'agissant d'une demande de FO, nous lui rappelons donc que ces sujets méritent d'être abordés à la fois en CTL et en CHS-CT, les périmètres de compétence de ces deux instances n'étant pas les mêmes. En effet, les conséquences RH et immobilières de ces transferts doivent impérativement, à notre avis, être vus sous l'angle CHS-CT au travers des conditions de travail.

M. Leca nous relate donc que ses services se sont déplacés sur les sites concernés et ont rencontré collectivement les agents.

Il nous donne l'exemple de la trésorerie de la Châtaigneraie, concernée à la fois par le transfert de la mission recouvrement de l'impôt et de la mission hospitalière. Il a constaté que les agents regrettent le transfert de la mission hospitalière, même s'ils sont actuellement débordés. **Pour FO, c'est un exemple flagrant que les agents des trésoreries ne souhaitent pas le transfert de leur activité mais finissent par l'accepter, du fait de conditions de travail toujours plus difficiles et des insuffisances d'emplois !!**

Il restait encore au service RH à contacter la trésorerie de Challans, pour le transfert de la mission hospitalière, et certaines trésoreries pour lesquelles aucun transfert d'emploi n'est prévu. Ces « rencontres » ont eu lieu depuis lors, essentiellement sous forme d'entretiens téléphoniques.

M. Fuentès, rappelant de nouveau que cela a déjà été abordé en CTL, revient sur ce qui a été mis en place pour faciliter le transfert du recouvrement de l'impôt. Il a notamment tenu particulièrement à diligenter des audits organisationnels, avec la volonté que les fichiers transférés soient « propres ».

FO insistant sur l'incidence de ces transferts, non seulement sur les agents transférés, mais également sur les structures recevant la mission, parfois sans emploi, M. Fuentès répond que les SIP seront en capacité d'absorber la charge de travail, eu égard au peu de restes à recouvrer suite à la mise en place du PAS et à la diminution du nombre de TH (-80 % en Vendée cette année). De plus, les agents de l'EDR, auparavant très sollicités par ces trésoreries isolées, pourront venir en renfort sur les SIP impactés.

Il n'a pas été question des travaux prévus à la trésorerie hôpitaux du fait de l'intégration de nouvelles missions. Vos représentants FO ne manqueront pas de revenir sur le sujet au prochain CHS.

Enquête sur le télétravail

M. Leca nous fait part de l'analyse des résultats de cette enquête par les services RH, enquête prévue depuis longtemps et dont les résultats sont importants pour déployer au mieux le télétravail.

Elle a été faite auprès des 41 agents de la vague de télétravail 2020, avant confinement, ainsi qu'auprès des 17 chefs de service

concernés. Selon la direction les télétravailleurs du confinement relèvent d'une situation particulière et fausseraient les résultats. Il faut souligner que les retours sont limités puisque seuls 18 agents et 10 chefs de service ont répondu ! Il est prévu de faire une réunion avec les cellules informatique et logistique pour étudier ces résultats. Ce sera aussi un outil utile pour le groupe de travail CHS-CT de janvier.

Les constats suivant ont été dégagés de l'étude :

- au niveau des agents : des problèmes de matériel (pas de double écran, pas de souris, pas de téléphone...), un manque de flexibilité au niveau des horaires, globalement des retours plutôt positifs si ce n'est le manque de contact avec l'équipe, une majorité souhaitant une augmentation des jours télétravaillés.

- au niveau des chefs de service : l'obligation de gérer la problématique de l'équipe de travail, pas de volonté affichée d'étendre l'expérience, le rappel du problème de matériel évoqués par les agents, des difficultés à gérer l'absence du télétravailleur.

Les délégués FO rappellent que les OS avaient demandé une enquête auprès des télétravailleurs et des chefs de service mais également de leurs collègues. M. Leca répond qu'ils l'ont bien en tête mais que la situation ne s'y prête pas pour l'instant.

Une OS s'inquiète de voir utilisée la notion d'efficacité/performance dans le questionnaire. En effet ces notions peuvent avoir des conséquences sur les relations dans le groupe de travail. Un télétravailleur peut être considéré plus efficace du simple fait qu'il n'a ni téléphone, ni accueil...etc, ce qui pourrait choquer ses collègues.

M. Leca répond que cette question avait plutôt pour finalité de savoir s'il y a perte de productivité au niveau du collectif.

Il table sur l'intelligence des chefs de service pour gérer ces situations, ce à quoi M. Fuentès ajoute la notion de bienveillance et de vivre ensemble...

Une OS rappelle que la proportion de télétravailleurs de catégorie C, au niveau national, est inférieure à la moyenne, et demande si la situation est la même en Vendée. M. Leca s'engage à répondre à cette question ultérieurement.

Une OS s'inquiète de savoir quelles réponses concrètes vont être apportées aux problèmes de matériel, notamment le besoin de double écran. M. Leca explique que les doubles écrans sont attribués sur préconisation du médecin du travail (Le DR Bailly ajoute qu'il s'agit en général de TMS ou de problèmes rhumatologiques). La direction peut en revanche attribuer librement des téléphones portables, si le besoin est réel. Quant à la possibilité d'emporter des documents chez soi, cela dépend de la situation.

Les délégués FO demandent alors officiellement que l'administration prenne en charge les frais liés au télétravail (fauteuils, écrans, souris...). M. Fuentès confirme qu'il s'agit d'une question nationale et M. Leca indique que la question a déjà été remontée.

Fiches de signalement

2 fiches relatant des problèmes avec des contribuables sont présentées pour information aux membres du CHS-CT.

La première situation a pu être maîtrisée grâce à l'intervention du vigile. Une OS souligne que cela montre l'importance du maintien des vigiles sur place. Le Directeur abonde en ce sens et nous assure de leur maintien jusqu'à nouvel ordre.

L'autre cas concerne un appel téléphonique, qui a donné lieu à un courrier de la direction pour signifier au contribuable son attitude inacceptable.

Situation budgétaire

Il est proposé par Mme Nguiffo Guyom d'utiliser le solde du budget, soit 989,28 euros pour l'achat d'ergo sliders et de pupitres. FO se prononce favorablement.



Notre site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

(+ de 100 000 visites depuis sa création, 50 connexions journalières en moyenne, 1500 par mois)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

(déjà 100 abonnés, 1200 connexions mensuelles en moyenne, rejoignez-nous!)

→ N'hésitez pas à nous contacter si besoin !